



AFFICHÉ
LE 21/11/2025

2025/.....
Parafe

ARRETE N°100/2025

OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMERAIE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R26.15 du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendant les terrains impraticables ;

ARRETE

Article 1^{er} : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, le terrain d'honneur du stade des 3 sapins et du stade de la charmeraie ne peuvent recevoir de match les :

Samedi 22 novembre 2025
Dimanche 23 novembre 2025

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 21 Novembre 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20251121-ARRETE_100_